

COMMUNE D'ÉVOLÈNE**Mise à l'enquête**

L'Administration Communale d'Evolène, soumet à l'enquête publique, la demande en autorisation de construire déposée par :

Requérant : Henri FOLLONIER, La Forclaz

Propriétaires : Henri FOLLONIER, La Forclaz

Auteur des plans : Samuel RIEDER, La Forclaz

Situation : Zone du centre des villages, parcelle n°17253, folio n°112MC, aux coordonnées 2'606'165/1'103'855, à La Forclaz

Objet : Modification du sol en goudron pour des places de parc existantes non couvertes

Requérant : Claude GASPOZ, à Evolène

Propriétaires : Claude GASPOZ, à Evolène

Auteur des plans : cheseauxrey associés sa, à Sion

Situation : Zone du centre des villages, parcelle n°286, folio n°3MC, aux coordonnées 2'604'275/1'106'955, à Evolène

Objet : Suppression d'un escalier extérieur

Requérant : Martine SIMEONE, à Morges

Propriétaires : Martine SIMEONE, à Morges

Italo SIMEONE, à Morges

Auteur des plans : IG group Hérens région SA, à Evolène

Situation : Zone d'habitations du village de moyenne densité 0.60, parcelle n°1717, folio n°14M, aux coordonnées 2'605'123/1'105'409, à La Tour

Objet : Agrandissement du chalet existant

Requérant : Steve PRALONG, à Evolène

Propriétaires : Steve PRALONG, à Evolène

Auteur des plans : IG group Hérens région SA, à Evolène

Situation : Zone extensive du vieux village forte densité 0.80, parcelle n°738, folio n°4MC, aux coordonnées 2'604'525/1'106'705, à Evolène

Objet : Construction d'une maison d'habitation en résidence principale

Requérant : Benjamin CURTI, à Genève

Propriétaires : Benjamin CURTI, à Genève

Gersende CIARONI, à Genève

Auteur des plans : André Georges, à Villa

Situation : Zone du centre des villages, parcelle n°16394, folio n°99M, aux coordonnées 2'605'934/1'105'440, à La Sage

Objet : Réfection de la toiture en ardoise

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, où les oppositions éventuelles doivent parvenir par écrit, en courrier recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

Evolène, le 23 juillet 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE